

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	: Harpic Power Plus Gel WC / Cillit Bang Power plus Nettoyant surpuissant Gel WC (Original, Marine, Citon, Spring, ultra hygiène)
<b>n° SDS</b>	: 8113786 v7.0
<b>Formulation #</b>	: 8108879 v3.0 / 8108892 v3.0 (Original) 8108882 v3.0 / 8108894 v2.0 (Citron) 8108886 v3.0 / 8108896 v2.0 (Spring) 8108887 v3.0 (Ocean) 8108888 v3.0 / 8108897 v2.0 (ultra hygiène) 8160901 v2.0 (Marine) 8160918 v2.0 (Citrus) 8160919 v2.0 (Spring)
<b>UPC Code / Sizes</b>	: HDPE Boutteille
<b>Type de produit</b>	: Nettoyant cuvette
<b>Utilisation du produit</b>	: Consommateur
<b>Fournisseur</b>	: Reckitt Benckiser.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisations par des consommateurs Nettoyant cuvette

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### Producteur

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.  
uL Okunin 1  
05-100 Nowy Dwor,  
Mazowiecki, Poland  
+48 22 775 2051

Reckitt Benckiser (UK) Ltd,  
Sinfon Lane,  
Derby,  
Derbyshire,  
DE24 9GG  
UK  
+ 44 1332 760212

Reckitt Benckiser  
141600 Klin  
Moscow Region, Tereshkovoy Street 1

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 07/01/2018	<b>1/16</b>
<b>Date de la précédente édition</b>	: 28/11/2017	<b>Version : 7</b>

08113786 v7.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUSSIA  
+7 495-7485257 # 101

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : service.consommateurs@rb.com.

### Contact national

RECKITT BENCKISER FRANCE - 38 rue Victo Basch, 91305 MASSY CEDEX TEL:01.69.93.17.00  
SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/ 52 618 11

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : France ORFILA : 01 45 42 59 59/Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

☑ Skin Corr. 1, H314

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.  
Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : ☑ Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

**Généralités** : ☑ Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : ☑ Se laver soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Ne pas respirer les vapeurs. Wash contaminated clothing before reuse.

**Intervention** : ☑ EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Stockage** : Garder sous clef.

**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux** : ☑ Éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

2/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7

Ø8113786 v7.0

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : **INGREDIENT DECLARATION:**  
 Pour 100 g de produit: 9 g d'acide hydrochlorique  
 Desinfectant  
 Contient moins de 5% d'agents de surface non ionique  
 moins de 5% d'agents de surface cationique  
 Parfum

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Aucune.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non concerné

**Avertissement tactile de danger** : Non concerné

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Chlorure d'hydrogène	REACH #: 01-2119484862-27 CE: 231-595-7 CAS: 7647-01-0 Index: 017-002-01-X	<10	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1] [2]
éthanol, imino-2,2' bis-, dérivés N-alkyles de suif	CE: 263-177-5 CAS: 61791-44-4	≤1.5	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
composés de l'ion ammonium quaternaire, triméthylsuif alkyles, chlorures	CE: 232-447-4 CAS: 8030-78-2	<1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[1]

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

3/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Des produits de décomposition dangereux peuvent se former au cours d'un incendie.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
composés halogénés

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Harmful to aquatic life with long lasting effects. Avoid release to the environment. Dispose of contents/container in accordance with local/regional regulations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Dilute with water and mop up or absorb with inert material. Any contaminated materials must be disposed of as hazardous waste.

**Grand déversement accidentel** : Contain and collect for disposal. Disposal of this product should at all times comply with the waste disposal legislation and any regional/local authority requirements.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** :  Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 5 à 30°C (41 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

6/16

Date de la précédente édition : 28/11/2017

Version : 7

08113786 v7.0

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

#### Substances nommées

Nom	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
Hydrogen chloride liquefied gas	25	250

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Utilisations par des consommateurs  
Toilet bowl cleaner

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
chlorure d'hydrogène	<b>EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values</b> TWA: 5 ppm 8 heures. TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. STEL: 10 ppm 15 minutes. STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :  
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelle

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

7/16

Date de la précédente édition : 28/11/2017

Version : 7

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Not required.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** :  Use chemical resistant gloves classified under Standard EN374 - Protective gloves against chemicals and micro-organisms.
- Examples of preferred glove barrier materials include: Nitrile/butadiene rubber ("nitrile" or "NBR"); Chlorinated polyethylene; Butyl rubber; Polyethylene.
- Examples of acceptable glove barrier materials include: Natural rubber ("latex"); Neoprene; Viton; Ethyl vinyl alcohol laminate ("EVAL").
- A glove with a protection class of 4 or higher (breakthrough time greater than 120 minutes according to EN 374) is recommended. When only brief contact is expected, a glove with a protection class of 1 or higher (breakthrough time greater than 10 minutes according to EN 374) is recommended.
- Gloves should be replaced regularly and if there is any sign of damage to the glove material. Always ensure that gloves are free from defects and that they are stored and used correctly. The performance or effectiveness of the glove may be reduced by physical/ chemical damage and poor maintenance.
- NOTICE: The selection of a specific glove for a particular application and duration of use in a workplace should also take into account all relevant workplace factors such as, but not limited to: Other chemicals which may be handled, physical requirements (cut/puncture protection, dexterity, thermal protection), potential body reactions to glove materials, as well as the instructions/specifications provided by the glove supplier. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, checks during use should be carried out to ensure the gloves are still retaining their protective properties.
- Protection corporelle** : Not required.
- Autre protection cutanée** : Not required.
- Protection respiratoire** : Not required.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Green
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 1.5 à 1.769

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

8/16

Date de la précédente édition : ~~28~~/11/2017

Version : 7



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: coupelle fermée: >93.3°C
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Durée de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: 1.0397 à 1.0411 g/cm³ [20°C]
<b>Solubilité(s)</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 130.4 à 659.9 mPa·s
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.
<b>Corrosivité Remarques</b>	: Peut être corrosif pour les métaux.

### 9.2 Autres informations

**Solubilité dans l'eau** : See Section 9.1 Solubility(ies)

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Do not use with any bleaches or cleaning products.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Instabilité Conditions</b>	: Do not use with any bleaches or other cleaning products.
<b>Température d'instabilité</b>	: Non disponible.

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

9/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	41011.4 mg/kg

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide chlorhydrique	Yeux - Mild Irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-
	Peau - Corrosive	Humain	-	5 milligrams 24 heures 4 Percent	-

**Peau** : Based on Calculation method: Provoque des brûlures graves de la peau (UE).**Yeux** : Based on Calculation method: Provoque des lésions oculaires graves.**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Sensibilisation**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Mutagénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Cancérogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité pour la reproduction**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Tératogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acide chlorhydrique	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Danger par aspiration**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

10/16

Date de la précédente édition : 28/11/2017

Version : 7

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Contact avec les yeux** :  Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

11/16

Date de la précédente édition : 28/11/2017

Version : 7

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide chlorhydrique  composés de l'ion ammonium quaternaire, triméthylsulfures alkyles, chlorures	Aiguë CL50 240000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 282 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
	Aiguë CL50 80 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures

**Conclusion/Résumé** :  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acide chlorhydrique	0.25	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Any contaminated materials must be disposed of as hazardous waste. This material and its container must be disposed of in a safe way. Disposal of this product should at all times comply with the waste disposal legislation and any regional local authority requirements.  
European waste catalogue (EWC) Waste code 20 01 29\*: detergents containing dangerous substances.

**Déchets Dangereux** : Oui.

#### Catalogue Européen des Déchets

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

12/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7

Ø8113786 v7.0

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Code de déchets	Désignation du déchet
20 01 29* 15 01 10*	détergents contenant des substances dangereuses emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus





**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : The generation of waste should be avoided or minimized wherever possible. This material and its container must be disposed of in a safe way. Disposal of this packaging should at all times comply with the waste disposal legislation and any regional local authority requirements. European waste catalogue (EWC) Waste code 15 01 10\*: packaging containing residues of or contaminated by dangerous substances.

**Précautions particulières** : Any disposal must comply with the waste disposal legislation and any regional local authority requirements. Packaging and containers to be recycled only if emptied completely.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1760	UN1760	UN1760	UN1760
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide chlorhydrique, Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide chlorhydrique, Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide chlorhydrique, Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine)	Corrosive liquid, n.o.s. (Hydrochloric acid, Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8 	8 	8 	8 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	No.
<b>Autres informations</b>	Numéro d'identification du danger 80  <b>Quantité limitée</b> 1 L  <b>Dispositions particulières</b> 274  <b>Code tunnel</b> (E)	<b>Dispositions particulières</b> 274	<b>Programmes d'urgence ("EmS")</b> F-A, S-B  <b>Dispositions particulières</b> 274	<b>See DG List.</b>

Date d'édition/Date de révision : 07/01/2018

13/16

Date de la précédente édition : Ø8/11/2017

Version : 7

Ø8113786 v7.0

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Aucune.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Substances nommées

Nom
Hydrogen chloride liquefied gas

**Code d'emballage** : 8B

**Code d'emballage** :

**Reference:**

**Classe de risques pour l'eau** : 1 Annexe No. 4

**WGK: Notes** : VwVwS (Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

14/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7

08113786 v7.0

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Corr. 1, H314	Jugement expert

### Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Met. Corr. 1, H290	SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1A, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**Date d'édition/ Date de révision** : 07/01/2018

**Date de la précédente édition** : 08/11/2017

**Version** : 7

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Consumer Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

**Commentaires lors de la révision** : Update of SDS.

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

**Date de la précédente édition** : 08/11/2017

15/16

**Version** : 7

08113786 v7.0

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition/ Date de révision** : 07/01/2018  
**Date de la précédente édition** : 28/11/2017  
**Version** : 7  
**Élaborée par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Consumer Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

**Commentaires lors de la révision** : Update of SDS.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition/Date de révision** : 07/01/2018

16/16

**Date de la précédente édition** : 28/11/2017

**Version** : 7